

AVIS AU PUBLIC

Autorisation d'exploiter une installation de tri et de traitement de déchets à BAGNAC SUR CELE accordée à la Société PAPREC SUD OUEST

Par arrêté préfectoral du 15 juillet 2015, la Société PAPREC SUD OUEST a reçu l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une installation de tri et de traitement de déchets située à BAGNAC SUR CELE et de mettre en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de BAGNAC SUR CELE où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 4 août 2015

Pour le Directeur et par délégation,
Le Secrétaire Général

Emmanuel DUFOUR